

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE LE 12 JANVIER 2006, À 20  
HEURES, AU SIÈGE SOCIAL DE LA M.R.C., SIS AU 630 RUE RICHELIEU, À  
BELOEIL.

---

Étaient présents :

Monsieur Gilles Plante, préfet  
Monsieur Robert Beaudry, conseiller  
Monsieur Raymond Billette, conseiller  
Monsieur Michel Carrières, conseiller  
Monsieur Benoit DeGagné, conseiller  
Monsieur Jacques Durand, conseiller  
Monsieur Réal Jeannotte, conseiller  
Madame Angèle Maltais, conseillère substitut  
Monsieur Jean Paquette, conseiller  
Monsieur Gérard Schafroth, conseiller  
Monsieur Jacques Villemaire, conseiller

Étaient absents :

Monsieur Michel Gilbert, préfet suppléant, remplacé par madame Angèle Maltais  
Monsieur Denis Lavoie, conseiller  
Monsieur Jean-Guy Legendre, conseiller

Monsieur Bernard Roy, secrétaire-trésorier de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu,  
assistait également à la séance.

---

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant constaté le quorum, le préfet procède à l'ouverture de la séance.

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

06-01-001

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Carrières  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Interventions de l'assistance
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 novembre 2005
5. Correspondance
6. Bordereau des comptes à payer
7. Dépôt du compte rendu de la rencontre du 4 janvier 2006 du Comité des finances

8. Résolution de contrôle intérimaire relative aux usages commerciaux dans certaines zones de Beloeil
  - 8.1 Résolution de contrôle intérimaire
  - 8.2 Avis de motion
9. Cours d'eau
  - 9.1 Nomination d'un représentant
  - 9.2 Règlements : avis de motion
  - 9.3 Ressources externes en génie hydrique : octroi du contrat
10. Règlement numéro 277-96-029-S modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu : opinion juridique
11. Programmes d'amélioration de l'habitat : nouvelle proposition de la S.H.Q.
12. Règlement numéro 14-28 modifiant le Schéma d'Aménagement
13. Pacte rural : acceptation des projets
  - 13.1 C.I.T.V.R.
  - 13.2 Maison des jeunes de Saint-Marc-sur-Richelieu
  - 13.3 C.L.D. : vitrine gastronomique rurale
  - 13.4 Parcours des Arts du Richelieu
14. Archiviste régional : reconduction du contrat
15. Nomination d'un représentant de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu au sein du Comité consultatif régional d'aménagement
16. Remplacement des photocopieurs
17. Demandes d'appui
  - 17.1 M.R.C. de Deux-Montagnes : reconnaissance des C.L.D.
  - 17.2 M.R.C. de La Nouvelle-Beauce : financement relatif aux schémas de couverture de risques
  - 17.3 M.R.C. de Montcalm : création d'un comité pour les cours d'eau
18. Divers
19. Interventions de l'assistance
20. Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 3. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de la part de l'assistance.

POINT 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2005

06-01-002  
(suite)

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 novembre 2005 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 5. CORRESPONDANCE

- 06-001 12-11-05 Courriel de HERBANATUR INC. offrant leurs services pour la suppression de l'Ambrosia (herbe à poux) pour la saison 2006.
- 06-002 14-11-05 Lettre de MONSIEUR CLAUDE SÉGUIN, secrétaire, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, nous informant du report, au 29 novembre 2005, de l'assemblée de désignation d'un membre du conseil de la C.M.M.
- 06-003 14-11-05 Copie d'une lettre de MONSIEUR PAUL LÉVESQUE, directeur, GROUPE ÉVIMBEC, adressée à MADAME GERTRUDE THERRIEN, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, expliquant certaines anomalies dans le rôle d'évaluation.
- 06-004 14-11-05 Télécopie de MADAME SYLVIE BURELLE, présidente d'élection, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, transmettant un avis public sur les résultats de l'élection municipale du 6 novembre 2005.
- 06-005 15-11-05 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, accusant réception de notre règlement numéro 14-28 et nous informant d'un avis favorable de leur conseil par la résolution numéro 05-10-6307.
- 06-006 15-11-05 Lettre de MONSIEUR JEAN-MAURICE LATULIPPE, directeur général, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, nous informant d'élections à venir pour les sièges de leur conseil d'administration.
- 06-007 16-11-05 Lettre de MADAME MARIE-PIER LAMARCHE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant l'avis public du résultat de l'élection du 6 novembre 2005.
- 06-008 16-11-05 Lettre de MONSIEUR ARMAND POUPART, avocat, POUPART & POUPART, transmettant leurs honoraires pour l'année 2005.
- 06-009 16-11-05 Télécopie de MADAME JOSIANE CORMIER BERTRAND, citoyenne de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, informant d'une conférence de presse relative à la problématique de l'intersection Bernard-Pilon et chemin Trudeau.
- 06-010 16-11-05 Télécopie de MADAME LUCILLE LEBEAU, secrétaire des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant la résolution numéro 2005-316 nommant les délégués et substituts au Conseil de la M.R.C.

- 06-011 16-11-05 Courriel de MONSIEUR MARC-ANDRÉ RHÉAUME, AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE, relativement à une présentation sur les boisés de la Montérégie, le 25 novembre 2005.
- 06-012 17-11-05 Lettre de MONSIEUR LOUIS ROY, directeur général, QUÉBEC MUNICIPAL, nous invitant à renouveler notre adhésion pour l'année 2006.
- 06-013 17-11-05 Lettre de MONSIEUR YVES LAFORTUNE, directeur, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, accusant réception de notre résolution numéro 05-10-239 adoptant le règlement de contrôle intérimaire numéro 33-05-2.
- 06-014 17-11-05 Lettre de MONSIEUR JEAN-MAURICE LATULIPPE, directeur général, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, nous informant de la nouvelle entente sur l'évaluation du potentiel énergétique en vents.
- 06-015 18-11-05 Lettre de MONSIEUR CAMILLE COURCHESNE, directeur des statistiques économiques et sociales, INSTITUT DE LA STATISTIQUE, portant à notre attention trois (3) publications.
- 06-016 18-11-05 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant la résolution numéro 2005-316 nommant les substituts et délégués pour divers organismes.
- 06-017 18-11-05 Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous informant des nouveaux membres de leur conseil municipal suite à l'élection du 6 novembre 2005.
- 06-018 18-11-05 Copie d'une lettre de MONSIEUR PAUL LÉVESQUE, évaluateur, GROUPE ÉVIMBEC., adressée à MADAME DORIS PARENT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant un résumé de l'examen du rôle triennal 2007-2008-2009.
- 06-019 18-11-05 Lettre de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2005-11-210 informant de leur décision d'acquérir le logiciel de gestion d'incendie Emergensys dans le cadre de la réorganisation du Central 911.
- 06-020 18-11-05 Lettre de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2005-11-213 acceptant de participer aux démarches d'implantation de bacs roulants pour la collecte sélective.
- 06-021 18-11-05 Lettre de MADAME MARTINE CHOUINARD, directrice générale, CLUB DE RECHERCHE D'EMPLOI, nous invitant à leur assemblée générale annuelle, le 8 décembre 2005.

- |        |          |   |
|--------|----------|---|
| 06-022 | 18-11-05 | Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant la résolution numéro 05.302 nommant madame Lynn Dumoulin à titre de mairesse suppléante.  |
| 06-023 | 21-11-05 | Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro U-120-102, pour avis de conformité.  |
| 06-024 | 21-11-05 | Lettre de MONSIEUR PIERRE CLICHE, président-directeur général, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, accusant réception de notre résolution numéro 05-09-198 relative à la suspension de la livraison des programmes de rénovation et nous informant des négociations en cours. |
| 06-025 | 21-11-05 | Lettre de MADAME MARIE-PIER LAMARCHE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant la résolution numéro 05-11-442 demandant le report de l'adoption du règlement de concordance au règlement numéro 14-25.   |
| 06-026 | 21-11-05 | Lettre de MADAME MARIE-PIER LAMARCHE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant la résolution numéro 05-11-425 nommant monsieur René Fournier à titre de substitut du maire pour le Conseil de la M.R.C.  |
| 06-027 | 21-11-05 | Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant la résolution numéro 2005-11-438 nommant monsieur Glenn Whitelaw à titre de substitut au maire.  |
| 06-028 | 21-11-05 | Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant la résolution numéro 215-05 portant sur l'acquisition du logiciel de gestion d'incendie Emergensys.   |
| 06-029 | 21-11-05 | Certificat d'autorisation de MADAME LORRAINE GOYETTE, directrice régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, relatif aux travaux du cours d'eau Beaugard.              |
| 06-030 | 21-11-05 | Lettre de MONSIEUR GILLES F. BOLDUC, B.M.I. EXPERTS CONSEILS INC. nous transmettant un état de compte pour les travaux du cours d'eau des Trente ainsi qu'un rapport d'avancement des travaux.  |
| 06-031 | 21-11-05 | Carte de remerciement pour sympathies lors du décès de madame Sylvie Bernier, fille de monsieur Claude Bernier, maire de Saint-Hyacinthe.   |
| 06-032 | 21-11-05 | Lettre de MADAME SYLVIE BURELLE, directrice générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro R-128-2005 demandant de surseoir à l'application du projet sur les industries porcines.  |

- 06-033 21-11-05 Courriel de MADAME MARIE-CLAUDE MÉNARD, directrice générale, FORUM JEUNESSE MONTÉRÉGIE, nous transmettant deux (2) candidatures pour le poste vacant dans leur conseil d'administration.
- 06-034 21-11-05 Télécopie de MONSIEUR GILLES F. BOLDUC, B.M.I. EXPERTS CONSEILS INC., informant de l'inspection finale du cours d'eau Halde et de travaux correctifs à effectuer.
- 06-035 22-11-05 Lettre de MONSIEUR GUY BOURBEAU, président, BALANCE BOURBEAU, nous informant de leurs produits.
- 06-036 22-11-05 Copie d'une lettre de MONSIEUR YVES LAFORTUNE, direction de l'aménagement métropolitain et des relations institutionnelles, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, adressée à MADAME MARIE-PIER LAMARCHE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, accordant une prolongation du délai pour l'adoption des règlements de concordance pour tenir compte du règlement numéro 14-25 de la M.R.C.
- 06-037 22-11-05 Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant la résolution numéro 221-05 nommant monsieur Sylvain Lauzier à titre de représentant au comité consultatif régional d'aménagement de la M.R.C.
- 06-038 22-11-05 Lettre de MADAME GINETTE PELLERIN, directrice, REGROUPEMENT DES RÉCUPÉRATEURS ET DES RECYCLEURS DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION DU QUÉBEC (3R.M.C.D.Q.), nous invitant à leur colloque, les 9 et 10 mars 2006.
- 06-039 22-11-05 Télécopie de MONSIEUR ANDRÉ DUBREUIL, service des ressources matérielles, COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES, nous autorisant à exécuter les travaux d'arpentage sur le terrain de McMasterville relativement à la construction du nouveau siège social de la M.R.C.
- 06-040 22-11-05 Télécopie de MONSIEUR ÉRIC GAGNON, SEIGNEURIE DES ILES, demandant une copie de notre Schéma d'Aménagement.
- 06-041 23-11-05 Copie d'une lettre de MONSIEUR PAUL LÉVESQUE, évaluateur, GROUPE ÉVIMBEC, adressée à MONSIEUR ALAIN BEAUREGARD, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, relativement à l'équilibration du rôle triennal 2007-2008-2009.
- 06-042 23-11-05 Lettre de MADAME MANON DAIGLE, citoyenne de La Présentation, relativement à la facturation des travaux d'entretien de la branche 32 de la Rivière Amyot.
- 06-043 23-11-05 Lettre de MADAME NATHALIE NORMANDEAU, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, nous informant de la conformité du projet de règlement numéro 14-28 modifiant notre Schéma d'Aménagement.

06-044	23-11-05	Lettre de MADAME NATHALIE NORMANDEAU, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, nous informant de la conformité du règlement de contrôle intérimaire numéro 36-05 visant à intégrer les cotes de crues de la rivière L'Acadie à notre Schéma d'Aménagement.
06-045	24-11-05	Lettre de MADAME PAULINE MÉLANÇON, adjointe à la direction générale et au greffe, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant la résolution numéro 2005-261 nommant le représentant et le substitut pour le Conseil de la M.R.C.
06-046	24-11-05	Lettre de MADAME PAULINE MÉLANÇON, adjointe à la direction générale et au greffe, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant la résolution numéro 2005-289 portant sur l'acquisition du logiciel de gestion d'incendie Emergensys.
06-047	24-11-05	Lettre de MONSIEUR CAMILLE DUBÉ, directeur de la sécurité incendie, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro R-127-2005 portant sur l'acquisition du logiciel de gestion d'incendie Emergensys.
06-048	24-11-05	Lettre de MADAME LORRAINE GOYETTE, directrice régionale, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, nous transmettant la liste des demandes de certificat d'autorisation.
06-049	24-11-05	Télécopie de MADAME DIANE THÉRIEN, M.R.C. DU HAUT-SAINT-LAURENT, demandant de mettre à jour les informations concernant notre M.R.C.
06-050	24-11-05	Mémo de MADAME DIANE GAGNÉ, M.R.C. DE L'ÉRABLE, nous informant des résultats de l'élection de leur préfet.
06-051	24-11-05	Courriel de MADAME JOCELYNE JEANSON, secrétaire administrative, M.R.C. BROME-MISSISQUOI, nous informant des résultats de l'élection de leur préfet.
06-052	24-11-05	Courriel de MADAME LUCIE GRENIER, secrétaire, M.R.C. DE COATICOOK, transmettant un communiqué portant sur les résultats de l'élection de leur préfet.
06-053	24-11-05	Courriel de MONSIEUR MARIO CARON, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LA NOUVELLE-BEAUCE, transmettant la résolution numéro 7607-11-2005 relative à une demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique pour les schémas de couverture de risques, pour appui du Conseil.
06-054	24-11-05	Courriel de MADAME ANNIE-CLAUDE MARTEL, secrétaire-réceptionniste, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, transmettant un communiqué portant sur les résultats de l'élection de leur préfet.

- 06-055 25-11-05 Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 91.18.18.05, 91.03.05.05, 91.21.73.05, 91.21.74.05, 91.20.22.05 et 91.20.23.05, pour avis de conformité.
- 06-056 25-11-05 Lettre de MONSIEUR GILLES F. BOLDUC, B.M.I. EXPERTS-CONSEILS INC., nous informant des travaux complétés sur le cours d'eau branche numéro 7 du ruisseau Cochon.
- 06-057 25-11-05 Lettre de MONSIEUR CLAUDE SÉGUIN, secrétaire, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, nous transmettant la résolution numéro CE05-144 informant le ministère des Affaires municipales et des Régions de leur avis favorable à notre règlement de contrôle intérimaire numéro 36-05.
- 06-058 25-11-05 Courriel de la M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA, transmettant un communiqué portant sur les résultats de l'élection de leur préfet.
- 06-059 25-11-05 Courriel de la M.R.C. DES MASKOUTAINS, nous informant des résultats de l'élection de leur préfet.
- 06-060 25-11-05 Courriel de la M.R.C. D'ARTHABASKA, nous informant des résultats de l'élection de leur préfet.
- 06-061 25-11-05 Courriel de la M.R.C. DE MÉKINAK, nous informant des résultats de l'élection de leur préfet.
- 06-062 28-11-05 Lettre de MONSIEUR ALAIN BEAUREGARD, directeur général et secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2005-11-251 appuyant l'inscription de deux (2) pompiers au cours de formation « Pompier 1 », offert par la M.R.C.
- 06-063 28-11-05 Lettre de MONSIEUR ALAIN BEAUREGARD, directeur général et secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2005-11-241 relative à la nomination du maire suppléant.
- 06-064 28-11-05 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, présidente d'élection, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant un avis public du résultat de l'élection du 6 novembre 2005.
- 06-065 28-11-05 Lettre de MADAME NICOLE INKEL, secrétaire-trésorière et directrice générale, M.R.C. DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE, nous informant de la nomination de monsieur Michel Lavoie à titre de préfet.
- 06-066 28-11-05 Lettre de MONSIEUR KEES VANDERHEYDEN, directeur général, CENTRE DE LA NATURE, nous donnant un bref compte rendu des activités sur la montagne en 2005.

06-067	28-11-05	Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU, nous transmettant le règlement numéro 407 modifiant leur schéma d'aménagement, sous forme de cédérom.
06-068	28-11-05	Courriel de MADAME HÉLÈNE LAROUCHE, M.R.C. DE THÈRESE-DE-BLAINVILLE, nous informant de l'élection de monsieur Paul Larocque, à titre de préfet.
06-069	29-11-05	Télécopie de MONSIEUR CLAUDE VEILLEUX, GROUPE CONSEIL UDA INC., nous informant de leur impossibilité à répondre à notre demande d'offres de service pour l'entretien des cours d'eau pour l'année 2006.
06-070	29-11-05	Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, chef du service du greffe et assistante-greffière, VILLE DE LONGUEUIL, nous informant de l'entrée en vigueur de leur schéma de couverture de risques.
06-071	29-11-05	Lettre de MONSIEUR STÉPHANE FOREST, directeur général adjoint, M.R.C. DES MASKOUTAINS, nous informant de l'entrée en vigueur de leurs règlements numéros 05-174 et 05-175.
06-072	29-11-05	Note de MADAME SYLVIE DESMARAIS, direction de l'aménagement métropolitain et des relations institutionnelles, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, informant d'une erreur sur la date d'adoption de la résolution numéro 05-11-442 de la ville de Carignan demandant une prolongation de délai pour l'adoption des règlements de concordance relativement au règlement 14-25 de la M.R.C.
06-073	30-11-05	Lettre de MONSIEUR RICHARD H. MONTPETIT, directeur des services corporatifs, C.R.M., nous transmettant un document, intitulé : « Enquête sur la rémunération directe des emplois des cadres municipaux – édition 2005. ».
06-074	30-11-05	Lettre de MADAME LINDA DAOUST, vice-présidente assurance des municipalités, MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous transmettant les certificats de renouvellement de notre police d'assurance pour 2006.
06-075	30-11-05	Lettre de Me PIERRE RENAUD, vice-président régional, CONSERVATION DE LA NATURE, nous informant des récents développements relativement à l'entente de partenariat C.M.M. et Conservation de la Nature pour le projet d'acquisition de la propriété Pettigrew.
06-076	30-11-05	Lettre de MONSIEUR MICHEL DUMAS, conseiller secteur aventure-écotourisme, CÉGEP DE ST-FÉLICIEN, offrant leurs services dans le domaine touristique.

- 06-077 30-11-05 Lettre de MONSIEUR RÉAL JEANNOTTE, maire, VILLE DE BELOEIL, nous remerciant pour les félicitations adressées à l'occasion de son élection à titre de maire.
- 06-078 01-12-05 Lettre de MONSIEUR GAÉTAN LAFRANCE, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant la résolution numéro 2005-11-224 nommant les membres de leur Bureau des délégués.
- 06-079 0-12-05 Lettre de MONSIEUR JEAN-ROBERT GRENIER, maire, MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE, nous informant de sa nomination à titre de représentant des élus de la Couronne Sud à l'Agence métropolitaine de transport.
- 06-080 01-12-05 Courriel de MADAME SYLVIE McDUFF, M.R.C. DE ROUVILLE, nous transmettant la liste des membres de leur Bureau des délégués pour l'année 2006.
- 06-081 02-12-05 Lettre de MONSIEUR MARTIN BENOIT, chargé de projets, GÉNIPUR, déclinant notre offre de service professionnel d'entretien des cours d'eau pour l'année 2006.
- 06-082 02-12-05 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant la résolution numéro 2005-11-745 relative à la nomination des membres du conseil sur les comités et organismes municipaux.
- 06-083 02-12-05 Lettre de MADAME NATHALIE NORMANDEAU, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, nous transmettant un exemplaire d'une brochure, intitulée : « Déclaration de services à la clientèle ».
- 06-084 02-12-05 Télécopie de MADAME DIANE THÉRIEN, M.R.C. DU HAUT-SAINT-LAURENT, nous transmettant une liste des membres de la Table de concertation des préfets et préfets-suppléants de la Montérégie ainsi que des secrétaires-trésoriers membres dûment corrigée.
- 06-085 05-12-05 Lettre de MONSIEUR GAÉTAN LAFRANCE, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant deux (2) copies d'un avis public pour la convocation d'un Bureau des délégués de la ville de Longueuil, de la M.R.C. de Lajemmerais et de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.
- 06-086 05-12-05 Lettre de MADAME MIREILLE OUIMET, secrétaire-trésorière adjointe, M.R.C. LES MOULINS, nous transmettant la résolution numéro 5667-11-05 concernant leurs commentaires sur le rapport Delisle ainsi que la résolution numéro 5668-11-05 relative à leur position sur le schéma métropolitain de la C.M.M.
- 06-087 05-12-05 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant la résolution numéro 2005-11-462 appuyant la démarche d'implantation de bacs roulants pour la collecte sélective.

- 06-088 05-12-05 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant la résolution numéro 2005-11-453 nommant les représentants pour siéger au conseil de la M.R.C.
- 06-089 05-12-05 Lettre de MADAME FRANCE BEAULIEU, greffière par intérim, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant la résolution numéro 200511464 relative à la mise en place de la collecte sélective mécanisée ainsi que la résolution numéro 200511481 portant sur leur participation au regroupement d'achat pour le logiciel de gestion incendie Emergensys.
- 06-090 05-12-05 Lettre de MONSIEUR JEAN-GUY LEGENDRE, maire, VILLE DE CARRIGAN, nous remerciant pour les félicitations adressées à l'occasion de son élection à titre de maire.
- 06-091 05-12-05 Lettre de MONSIEUR ANDRÉ DÉRY, directeur général, MAISON VICTOR-GADBOIS, nous remerciant pour notre contribution à leur « Encan silencieux et crié » du 22 octobre 2005.
- 06-092 06-12-05 Courriel de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, transmettant la résolution numéro 05-11-6325 acceptant de participer financièrement au maintien de la ressource commune pour les dossiers de la C.M.M.
- 06-093 06-12-05 Télécopie de MADAME JOHANNE BÉLANGER LAROCHE, greffière, C.P.T.A.Q., transmettant une lettre informant de l'annulation de la rencontre publique du 8 décembre 2005.
- 06-094 07-12-05 Courriel de MONSIEUR STÉPHANE FOREST, secrétaire-trésorier adjoint, M.R.C. DES MASKOUTAINS, transmettant la résolution numéro 05-11-286 appuyant la M.R.C. de Montcalm dans sa demande de réduction de taxes lors d'expropriation par Hydro-Québec et la résolution numéro 05-11-287 appuyant la M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau dans sa demande d'assouplissement de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.
- 06-095 07-12-05 Convocation de MONSIEUR STÉPHANE FOREST, directeur général adjoint, M.R.C. DES MASKOUTAINS, à un Bureau des délégués des M.R.C. des Maskoutains et de La Vallée-du-Richelieu, le 20 décembre 2005.
- 06-096 08-12-05 Lettre de MONSIEUR CLAUDE SÉGUIN, secrétaire, COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL, nous transmettant une lettre adressée à MADAME SUZANNE HEPPEL MORIN, C.P.T.A.Q, ainsi que la résolution numéro CE03-091 concernant une demande de la Coopérative Régionale d'Électricité Saint-Jean-Baptiste.

06-097	08-12-05	Lettre de MONSIEUR DANIEL FILION, directeur, MINISTÈRE DES TRANSPORTS, nous informant des améliorations de la sécurité faites à l'intersection des chemins Bernard-Pilon et Trudeau à Saint-Mathieu-de-Beloil.
06-098	08-12-05	Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant la résolution numéro 05.335 indiquant leur intérêt à participer au regroupement pour l'achat du logiciel de gestion d'incendie Emergensys dans le cadre de la réorganisation du Central 911.
06-099	08-12-05	Lettre de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2005-12-238 nommant le substitut au maire au Conseil de la M.R.C.
06-100	08-12-05	Lettre de MARIE-PIER LAMARCHE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant la résolution numéro 05-11-462 décrétant un contrôle intérimaire sur une partie du territoire de la ville.
06-101	09-12-05	Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 91.21.7305 et 91.20.22.05, pour avis de conformité.
06-102	09-12-05	Lettre de MONSIEUR STÉPHANE FOREST, directeur général adjoint, M.R.C. DES MASKOUTAINS, nous transmettant la résolution numéro 05-11-276 nommant les représentants de leur Bureau des délégués.
06-103	09-12-05	Lettre de MONSIEUR STÉPHANE FOREST, directeur général adjoint, M.R.C. DES MASKOUTAINS, nous transmettant le règlement numéro 05-179 modifiant leur schéma d'aménagement.
06-104	09-12-05	Lettre de MONSIEUR RAYMOND CÔTÉ, président, SPORTS QUÉBEC, nous informant de l'ouverture de la période de mise en candidature pour la Finale des Jeux du Québec, hiver 2009.
06-105	09-12-05	Lettre de MONSIEUR NORMAND PRATTE, architecte, LES ARCHITECTES BOUTROS + PRATTE, demandant des honoraires additionnels pour des travaux de pieux requis pour la construction du nouveau siège social de la M.R.C.
06-106	09-12-05	Lettre de MONSIEUR GÉRARD SCHAFROTH, maire, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous remerciant pour les félicitations adressées à l'occasion de son élection à titre de maire.
06-107	09-12-05	Télocopie de MONSIEUR LUC JACOB, DRAINAGE RICHELIEU, transmettant une soumission pour le nettoyage du cours d'eau Deslauriers.

- 06-108 12-12-05 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUSSILLON, nous transmettant la résolution numéro 2005-283-T relative à la nomination de leurs membres du Bureau des délégués pour l'année 2006.
- 06-109 12-12-05 Lettre de MADAME GERTRUDE THERRIEN, directrice générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2005-12-264 relative à la nomination du maire suppléant et nous informant de l'adoption des règlements d'urbanisme numéros 2001-10-03, 2002-06-07 et 2002-07-02.
- 06-110 12-12-05 Lettre de MADAME FRANCINE GENDRON, avocate, GENDRON, ROBITAILLE & D'AMOURS, demandant certains documents relatifs à la vente pour défaut de paiement de taxes de l'immeuble d'un citoyen de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.
- 06-111 12-12-02 Lettre de MADAME NANCY BÉLANGER, secrétaire, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro R-138-2005 relative à la nomination du maire suppléant substitut pour le Conseil de la M.R.C.
- 06-112 12-12-05 Lettre de MADAME NANCY POIRIER, greffière, VILLE DE RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 05-12-285 portant sur une demande de révision des dispositions législatives et demande d'étude d'impact pour les projets de Ferme Notre-Dame, à Richelieu.
- 06-113 12-12-05 Lettre de MONSIEUR PIERRE CLICHE, président-directeur général, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, nous transmettant la nouvelle entente relative à la gestion des programmes d'habitation.
- 06-114 12-12-05 Lettre de MONSIEUR DENIS MEUNIER, directeur général, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE, nous transmettant la résolution numéro 235-05 portant sur une demande de modification au Schéma d'Aménagement pour un projet de la Carrière Richard Poudrette.
- 06-115 13-12-05 Courriel de MONSIEUR PIERRE BORDUAS, directeur général, M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE, demandant notre appui concernant le projet de renouvellement des ententes relatives aux programmes de restauration avec la S.H.Q.
- 06-116 13-12-05 Télécopie du C.L.D. DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, nous convoquant à une réunion extraordinaire du conseil d'administration, le 20 décembre 2005, par appel téléconférence.
- 06-117 14-12-05 Lettre de MONSIEUR CONRAD SAUVÉ, directeur général, CROIX-ROUGE CANADIENNE, relative à une demande d'aide financière.

06-118	14-12-05	Lettre de MADAME MARIE-PIER LAMARCHE, greffier, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant le règlement numéro 243-70, pour avis de conformité.
06-119	14-12-05	Télécopie de MONSIEUR ARMAND POUPART, avocat, POUPART & POUPART, nous informant de l'audition dans le dossier Pattison Québec inc. et la ville de Carignan c. M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.
06-120	14-12-05	Lettre de MONSIEUR ROBERT FORTIN, directeur régional, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION, transmettant un chèque relatif à la subvention accordée au financement du C.L.D. pour l'année 2005-2006.
06-121	15-12-05	Télécopie de MONSIEUR GILLES F. BOLDUC, BMI EXPERTS CONSEILS INC., informant de la conformité des travaux faits sur le cours d'eau Amyot.
06-122	15-12-05	Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant la résolution numéro 2005-12-791 concernant la démarche commune d'achat de bacs pour la collecte des matières résiduelles.
06-123	15-12-05	Télécopie de MONSIEUR HAROLD ELLEFSEN, directeur général, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, transmettant un projet de résolution démontrant leur intérêt à participer au regroupement d'achat pour le logiciel de sécurité incendie Émergensys.
06-124	16-12-05	Lettre de MONSIEUR PIERRE-PAUL RAVENELLE, directeur général, COMBEQ, félicitant monsieur Gilles Plante pour sa réélection à titre de préfet de la M.R.C.
06-125	16-12-05	Lettre de MONSIEUR MARC-ANDRÉ RHÉAUME, AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE, nous transmettant les informations relatives à un appel de projets dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier-volet II du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.
06-126	16-12-05	Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier et directeur général, M.R.C. DE ROUVILLE, nous transmettant la liste des membres de leur Bureau des délégués pour l'année 2006.
06-127	16-12-05	Copie d'une lettre de MADAME GENEVIÈVE HÉBERT, registraire des biens, MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, adressée à MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant un avis de déclassement.
06-128	16-12-05	Télécopie du C.L.D. transmettant l'ordre du jour de la prochaine rencontre du conseil d'administration du 20 décembre 2005.
06-129	19-12-05	Lettre de MONSIEUR ALAIN LAMBERT, représentant, LES ENTREPRISES BOURGET, nous offrant leurs services.

- |        |          |   |
|--------|----------|---|
| 06-130 | 19-12-05 | Lettre de MONSIEUR GILLES F. BOLDUC, BMI EXPERTS-CONSEILS INC., nous informant de la conformité des travaux exécutés sur la branche 41 du cours d'eau Amyot.  |
| 06-131 | 19-12-05 | Lettre de MONSIEUR HAROLD ELLEFSEN, directeur général, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant un projet de résolution informant de leur intention de participer au regroupement pour l'achat du logiciel de gestion incendie Emergensys.                 |
| 06-132 | 19-12-05 | Lettre de MADAME HÉLÈNE LORD, direction générale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant les règlements d'urbanisme numéros 91.21.74.05 et 91.20.23.05, pour avis de conformité.   |
| 06-133 | 19-12-05 | Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant un extrait de procès-verbal prenant acte des procès-verbaux des 1 <sup>er</sup> septembre et 6 octobre 2005 de la M.R.C.   |
| 06-134 | 19-12-05 | Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant la résolution numéro 2005-376 portant sur l'adoption des prévisions budgétaires de la M.R.C. pour l'année 2006.                                 |
| 06-135 | 19-12-05 | Lettre de MONSIEUR GILLES DOLBEC, préfet, M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU, félicitant monsieur Michel Gilbert pour sa nomination à titre de préfet suppléant pour notre M.R.C.   |
| 06-136 | 19-12-05 | Lettre de MONSIEUR DENIS LAVOIE, maire, VILLE DE CHAMBLY, nous invitant à un cocktail du conseil municipal, le 12 janvier 2006.   |
| 06-137 | 19-12-05 | Lettre de MADAME NATHALIE NORMANDEAU, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, nous transmettant un document, intitulé : « Initiatives municipales prenant en considération les intérêts particuliers des femmes ».                             |
| 06-138 | 19-12-05 | Lettre de MONSIEUR NORMAND PRATTE, architecte, LES ARCHITECTES BOUTROS + PRATTE, demandant la révision de leurs honoraires pour la reprise du concept.  |
| 06-139 | 20-12-05 | Télécopie de MONSIEUR GAÉTAN LAFRANCE, direction général, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, transmettant copie d'une lettre de MONSIEUR PIERRE BORDUAS, directeur général, M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE, portant sur le renouvellement des programmes de rénovation avec la S.H.Q. |
| 06-140 | 21-12-05 | Courriel de MONSIEUR ROBERT SABOURIN, directeur régional, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, demandant une consultation auprès des agents ruraux relativement à la Politique nationale de la ruralité 2.  |

- 06-141 21-12-05 Copie de lettres de MONSIEUR MAXIME FORTIER, chef de service rénovation et adaptation, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, adressées à certains citoyens relativement au programme d'adaptation de domicile (PAD).
- 06-142 21-12-05 Lettre de MADAME FRANCE BEAULIEU, greffière par intérim, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous informant qu'ils prendront les mesures nécessaires afin de régler le dossier du cours d'eau Auclair.
- 06-143 21-12-05 Lettre de MONSIEUR CLAUDE LEBRUN, directeur incendie, VILLE DE BELOEIL, nous informant de leur intention d'acquérir le logiciel de gestion incendie Emergensys.
- 06-144 21-12-05 Résolutions numéros 2005-06-115, 2005-06-116 et 2005-06-117 de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU adoptant respectivement les règlements d'urbanisme numéros 2005-R-118, 2005-R-119 et 2005-R-120, pour avis de conformité.
- 06-145 21-12-05 Lettre de MONSIEUR DENIS BOISVERT, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C DU BAS-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2005-11-314 nommant les membres de leur Bureau des délégués de cours d'eau pour 2006.
- 06-146 22-12-05 Lettre de MONSIEUR JEAN-MAURICE LATULIPPE, directeur général, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, nous informant des élections de leur conseil d'administration.
- 06-147 22-12-05 Lettre de MONSIEUR JEAN-MAURICE LATULIPPE, directeur général, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, nous transmettant la liste des nouveaux représentants de leur conseil d'administration.
- 06-148 22-12-05 Lettre de MONSIEUR STÉPHANE FOREST, directeur général adjoint, M.R.C. DES MASKOUTAINS, accusant réception du règlement numéro 14-29 modifiant notre Schéma d'Aménagement.
- 06-149 22-12-05 Lettre de MADAME NATHALIE NORMANDEAU, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, nous informant de la non-conformité du règlement numéro 33-05-2 amendant le règlement de contrôle intérimaire agricole.
- 06-150 22-12-05 Lettre de MONSIEUR VITAL ROY, arpenteur-géomètre, VITAL ROY, nous informant des travaux d'arpentage réalisés relativement au nouveau siège social de la M.R.C. et nous transmettant un plan topographique à cet effet.
- 06-151 22-12-05 Lettre de MONSIEUR STEWART BACON, premier vice-président, POSTES CANADA, nous informant du programme de remplacement des machines à affranchir.

- 06-152 23-12-05 Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, directrice des services juridiques et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous informant de l'entrée en vigueur du règlement d'urbanisme numéro 1243-04-2005.
- 06-153 23-12-05 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, directrice des services juridiques, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 845-112, pour avis de conformité.
- 06-154 03-01-06 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant le règlement d'urbanisme numéro 93-02-152A, pour avis de conformité.
- 06-155 03-01-06 Lettre de MADAME LORRAINE GOYETTE, directrice régionale, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, nous transmettant les données relatives aux zones inondables de la rivière L'Acadie à Carignan et Chambly.
- 06-156 03-01-06 Communiqué de MONSIEUR RAYMOND MEDZA, président du comité de mise en candidature, MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous informant des nominations intérimaires au sein de leur conseil d'administration.
- 06-157 03-01-06 Lettre de MONSIEUR THOMAS J. MULCAIR, ministre, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, demandant de transmettre, au ministère des Affaires municipales et des Régions, le Schéma d'Aménagement modifié en tenant compte de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.
- 06-158 03-01-06 Lettre de MONSIEUR MARTIN DARAICHE, attaché politique, CABINET DE LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, accusant réception de notre résolution numéro 05-11-302 appuyant la ville de Richelieu pour le maintien du moratoire relatif à l'élevage porcin.
- 06-159 03-01-06 Lettre de MADAME JESSICA CHAURET, conseillère politique, CABINET DU VICE-PREMIER MINISTRE ET MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, accusant réception de notre lettre relative à la convention collective des agents de la Sûreté du Québec.
- 06-160 03-01-06 Lettre de MONSIEUR ROGER LEFEBVRE, président, COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE, nous transmettant une copie du rapport annuel de gestion pour l'exercice 2004-2005.
- 06-161 04-01-06 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, directeur général et secrétaire-trésorier, M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU, accusant réception du projet de règlement numéro 14-29 modifiant notre Schéma d'Aménagement.

06-162	04-01-06	Lettre de MONSIEUR MARTIN DARAICHE, attaché politique, CABINET DE LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS, accusant réception de notre résolution numéro 05-11-300 appuyant la M.R.C. du Haut-Richelieu relativement à l'encadrement de la production porcine.
06-163	04-01-06	Lettre de MADAME MARIE-PIER LAMARCHE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant la résolution numéro 05-12-501 relative au détournement du cours d'eau Roy.
06-164	04-01-06	Lettre de MONSIEUR JEAN-AURICE LATULIPPE, directeur général, FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS, nous informant des dossiers relatifs à la C.M.M. et des suivis prévus.
06-165	04-01-06	Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant la résolution numéro 2005-12-836 adoptant les prévisions budgétaires 2006 de la M.R.C.
06-166	04-01-06	Lettre de MONSIEUR LÉO R. PELLETIER, vice-président adjoint programme rénovation, GROUPE GAUTHIER, BIANCAMANO, BOLDUC, relative au transfert des processus des programmes d'habitation.
06-167	04-01-06	Courriel de MONSIEUR PIERRE DES ORMEAUX, citoyen de Carignan, relativement au travaux de nettoyage du cours d'eau des Trente.

### **PUBLICATIONS – DÉCEMBRE 2005 ET JANVIER 2006**

L'itinéraire	Automne 2005
Urbanité	Octobre 2005
Lait'Xclusif	Vol. 2, no 5 Novembre 2005
La voix du vrac	Vol. 31, no 5 Octobre – novembre 2005
Le Monde forestier	Vol. 19, no 9 Novembre 2005
Bio Clips	Vol. 13, no 34 15 novembre 2005
Possibilités	No 1, vol. 1
Contact Plus	No 55 Automne 2005
Développement social	Vol. 6, no 2 Novembre 2005
HazMat	October / November 2005

Affaires montréalaises	Vol. 18, no 4 Novembre / décembre 2005
BioClips	Vol. 13, no 35 22 novembre 2005
L'Économie métropolitaine	Vol. 3, no 2
Agri-vision Montérégie	Vol. 30, no 9
BioClips	Vol. 13, no 36 29 novembre 2005
Flash MMQ	Vol. 1, no 5 Novembre 2005
BioClips+	Vol. 8, no 5 Novembre 2005
Géomatique	Vol. 32 Automne 2005
BioClips	Vol. 13, no 37
Flash MMQ	Novembre 2005 Vol. 1, no 5
Urba	Novembre – décembre 2005 Vol. 26, no 5
Le Sablier	Vol. 10, no 2 Décembre 2005
Bio Clips	Vol. 13, no 38 13 décembre 2005
L'Aubelle	No 149 Été-automne 2005
Urba	Janvier 2006 Vol. 26, no 6
La Revue de l'Impériale Esso	No 2 2005
Publiquip	Vol. 22, no 1 Janvier 2006
Muni-express	No 11 8 décembre 2005
Muni-express	No 12 20 décembre 2005

POINT 6. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

06-01-003

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 06-01, du chèque 12610 au chèque 12728, pour un montant total de 423 281,67 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 7. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 4 JANVIER 2006 DU COMITÉ DES FINANCES

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du compte rendu de la rencontre du 4 janvier 2006 du Comité des finances.

POINT 8. RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE RELATIVE AUX USAGES COMMERCIAUX DANS CERTAINES ZONES DE BELOEIL

8.1 Résolution de contrôle intérimaire

06-01-004

ATTENDU QUE le Ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, monsieur Jean-Marc Fournier, dans une lettre datée du 28 octobre 2004, demandait à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, en vertu de l'article 56.14 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, d'accorder une attention particulière dans le Schéma d'Aménagement Révisé à l'égard de la vitalisation des centres villes et des secteurs anciens et de corriger en conséquence le règlement numéro 32-04;

ATTENDU QUE, plus particulièrement, une attention doit être accordée à la mise en réserve de l'espace affecté commercial en bordure de l'autoroute 20, notamment afin d'éviter la migration commerciale des activités;

ATTENDU QUE le conseil de la ville de Beloeil a adopté la résolution numéro 2006-01-01 demandant à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu de modifier le Schéma d'Aménagement et le document complémentaire afin de restreindre les aires d'implantation des grandes surfaces commerciales sur le territoire et, plus particulièrement, dans les espaces de zonage commercial dans le voisinage de l'autoroute 20;

ATTENDU QUE la demande de la ville de Beloeil s'inscrit dans le contexte de la demande qui était adressée par le Ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir et qu'elle s'insère plutôt dans la perspective du Schéma d'Aménagement Révisé;

ATTENDU QUE des mesures doivent être prises dans la période nécessaire à l'ajustement à apporter au Schéma d'Aménagement et de développement Révisé pour tenir compte de ces demandes;

ATTENDU QU'il serait opportun, en vertu de l'article 62 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, d'adopter une résolution de contrôle intérimaire afin de contrôler les interventions projetées qui pourraient être réalisées dans les espaces affectés commerciaux en bordure de l'autoroute 20

## EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu adopte la présente résolution de contrôle intérimaire qui s'applique sur le territoire de la ville de Beloeil dans le secteur commercial situé aux abords de l'autoroute Jean Lesage, le tout tel que délimité au plan illustrant le territoire d'application de la résolution de contrôle intérimaire (voir Annexe I), joint à la présente pour en faire partie intégrante.

QUE dans le territoire délimité, en vertu de la présente résolution, soient et sont interdits les projets commerciaux ayant une superficie totale de plancher brute de plus de 45 000 mètres carrés (147 638 pieds carrés) dans un regroupement commercial sur un ou plusieurs lots faisant partie d'un même projet. De plus, la superficie totale de plancher brute ne doit pas excéder 5 000 mètres carrés (53 820 pieds carrés) par bâtiment faisant partie d'un même projet.

QUE dans le cadre d'un projet commercial regroupant deux (2) bâtiments et plus, qu'une distance minimale de vingt et un (21) mètres entre chaque bâtiment soit exigée.

QUE les règles et modalités édictées dans la présente résolution de contrôle intérimaire aient préséance sur tous autres règlements municipaux.

QUE l'application des règles édictées dans la présente résolution de contrôle intérimaire soit confiée au fonctionnaire désigné à l'application de la réglementation d'urbanisme.

QUE l'annexe I fasse partie intégrante de la présente résolution de contrôle intérimaire.

QUE la présente résolution de contrôle intérimaire prenne effet conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 8.2 Avis de motion

06-01-005 AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR GÉRARD SCHAFROTH QU'À UNE PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU SERA DÉPOSÉ, POUR ÉTUDE ET ADOPTION, UN PROJET DE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE AFIN DE RESTREINDRE LES AIRES D'IMPLANTATION DES GRANDES SURFACES COMMERCIALES DANS LE VOISINAGE DE L'AUTOROUTE 20 DANS LE SENS DE LA RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE ADOPTÉE À CET EFFET.

## POINT 9. COURS D'EAU

### 9.1 Nomination d'un représentant

06-01-006 ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu s'est vue confirmer la juridiction exclusive des cours d'eau situés sur son territoire en vertu des articles numéros 103 et suivants de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6);

ATTENDU QUE cette loi est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006;

ATTENDU QUE cette loi abroge toutes les dispositions actuelles du Code municipal relatives aux cours d'eau et, plus particulièrement, celles qui confiaient la surveillance des cours d'eau locaux ou régionaux à l'inspecteur municipal qui était assimilé, aux fins de l'exercice de ses fonctions, à un employé de la M.R.C.;

ATTENDU QUE l'article numéro 105 de la Loi sur les compétences municipales exige que la M.R.C. désigne un employé aux fins de retirer, sans délai et lorsqu'elle en est informée, toutes obstructions qui constituent une menace à la sécurité des personnes ou des biens dans un cours d'eau, sous la juridiction de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil désignent madame Julie Thibodeau,  
coordonnatrice aux cours d'eau de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, ainsi que monsieur Bernard Roy, directeur général de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, pour agir au nom de la M.R.C. afin d'exercer les fonctions prévues en vertu du deuxième alinéa de l'article numéro 105 de la Loi sur les compétences municipales.

QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu confirme que la désignation prévue à la présente est temporaire, soit jusqu'à ce qu'une entente relative à la gestion des cours d'eau, prévue à l'article numéro 108 de la Loi sur les compétences municipales, intervienne entre la M.R.C. et les municipalités locales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Règlements : avis de motion

06-01-007 AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR JACQUES VILLEMAIRE QUE LORS D'UNE PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL SERA DÉPOSÉ, POUR ADOPTION, UN RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET LA GESTION DES MATIÈRES RELATIVES À L'ÉCOULEMENT DES EAUX DES COURS D'EAU DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU.

06-01-008 AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR JACQUES DURAND QUE LORS D'UNE PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL SERA DÉPOSÉ, POUR ADOPTION, UN RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET LES MODALITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS RELATIVES AUX TRAVAUX DES COURS D'EAU SOUS LA JURIDICTION DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU ET LEUR PAIEMENT PAR LES MUNICIPALITÉS.

9.3 Ressources externes en génie hydrique : octroi du contrat

06-01-009 ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu requiert les services d'une firme professionnelle pour l'entretien des cours d'eau;

ATTENDU QUE le contrat de services professionnels pour l'entretien des cours d'eau avec la firme B.M.I. experts-conseil inc. a pris fin le 31 décembre 2005;

ATTENDU QU'une démarche d'invitation de firmes professionnelles a été amorcée par le personnel de la M.R.C.;

ATTENDU QUE les offres de service professionnel ont été évaluées par la Commission d'évaluation, constituée à cet effet par le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE, suite à l'évaluation des offres de service proposées par les firmes invitées, la Commission d'évaluation recommande de retenir les services de la firme B.M.I. experts-conseil inc., pour une période d'un (1) an, pouvant être reconduite pour deux (2) ans additionnels

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte

ET RÉSOLU QUE les services professionnels de la firme B.M.I. experts-conseil inc. soient et sont retenus pour l'entretien des cours d'eau par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu pour une période d'un (1) an pouvant être reconduite pour deux (2) années additionnelles, le tout selon les conditions décrites à l'offre de service présentée par la firme B.M.I. experts-conseil inc., en date du 9 décembre 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 10. RÈGLEMENT NUMÉRO 277-96-029-S MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU : OPINION JURIDIQUE

06-01-010

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 277-96-029-S modifiant son règlement de zonage en vue d'y introduire de nouvelles normes pour encadrer certains usages agricoles;

ATTENDU QUE le règlement numéro 277-96-029-S doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. s'est dit incertain quant à la conformité du règlement de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu et des impacts de son application par rapport aux dispositions du règlement de contrôle intérimaire agricole;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu l'opinion juridique de maître Armand Poupart à ce sujet;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu demande l'opportunité de justifier le contenu de son règlement numéro 277-96-029-S

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Paquette

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu reporte la prise de décision relative à la conformité du règlement numéro 277-96-029-S de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu à la prochaine séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 11. PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT :  
NOUVELLE PROPOSITION DE LA S.H.Q.

06-01-011

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a dénoncé l'entente selon laquelle elle devait agir à titre d'agent de livraison pour les programmes d'aide à l'habitation de la Société d'Habitation du Québec, ci-après la S.H.Q., puisque les montants versés par la S.H.Q. ne couvraient plus les frais à déboursier par la M.R.C.;

ATTENDU QUE la S.H.Q. a proposé une nouvelle entente à la M.R.C. selon laquelle, entre autres, les montants accordés à la M.R.C. ont été bonifiés selon une méthode de calcul qui établit des montants en proportion de l'aide versée;

ATTENDU QU'une première simulation, selon l'expérience récente de la M.R.C. à ce sujet, a permis d'établir que les conditions proposées par la S.H.Q. dans sa nouvelle entente augmentent les montants accordés pour la livraison des programmes mais que ceux-ci demeurent toujours inférieurs aux tarifs récemment soumissionnés par les agences de livraison;

ATTENDU QUE la nouvelle entente proposée par la S.H.Q. prévoit aussi que le personnel de la M.R.C. devra participer davantage au processus de livraison des programmes, puisque certaines tâches ne pourront plus être déléguées à des agences de livraison;

ATTENDU QUE plusieurs autres M.R.C. du Québec ont, à ce jour, exprimé leur mécontentement par rapport au contenu de la nouvelle entente proposée par la S.H.Q., notamment en ce qui concerne les coûts relatifs à la livraison des programmes;

ATTENDU QUE certains pourparlers quant au contenu de la nouvelle entente restent à être complétés entre la S.H.Q. et l'U.M.Q. qui pourra formuler des recommandations relatives à l'opportunité d'adhérer à la nouvelle entente

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. La Vallée-du-Richelieu indique à la Société d'Habitation du Québec qu'il n'est pas favorable à la conclusion immédiate de l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat, puisque les conditions proposées de rémunération relatives à la livraison des programmes y sont inadéquates par rapport aux coûts résultant pour la M.R.C.

QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu indique à la Société d'Habitation du Québec qu'il pourra reconsidérer le contenu de l'entente plus tard, lorsque l'U.M.Q. et la majorité des M.R.C. auront pris position en ce qui concerne les conditions proposées dans la nouvelle entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 12. RÈGLEMENT NUMÉRO 14-28 MODIFIANT LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT

06-01-012 ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec prévoit la construction d'un pont pour traverser la rivière L'Acadie, à Carignan;

ATTENDU QUE le Conseil se dit favorable à la réalisation du projet du M.T.Q. à Carignan;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement doit être modifié pour permettre la réalisation du projet du M.T.Q.;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 14-28, modifiant le Schéma d'Aménagement en vue de permettre l'intervention du ministère des Transports du Québec, a été soumis à la Ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, pour avis;

ATTENDU QUE la Ministre des Affaires municipales et des Régions a transmis un avis favorable relativement au contenu du projet de règlement numéro 14-28;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du contenu de l'avis de la Ministre et du résultat de l'assemblée publique de consultation portant sur le projet de règlement numéro 14-28 et s'en disent satisfaits

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU D'adopter le règlement numéro 14-28, modifiant le règlement numéro 14 relatif au Schéma d'Aménagement, tel que joint à la présente, pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 13. PACTE RURAL : ACCEPTATION DES PROJETS

13.1 Conseil Intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu

06-01-013 ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a convenu un pacte rural avec le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE pour accomplir le pacte rural, la M.R.C. doit inviter les milieux concernés à soumettre des projets de valorisation du milieu rural qui pourront bénéficier d'une aide financière;

ATTENDU QUE pour procéder au choix des projets à être retenus, le Comité de ruralité a proposé une grille d'évaluation qui a été adoptée par le Conseil de la M.R.C.;

ATTENDU QUE le projet soumis par le C.I.T. de la Vallée du Richelieu a été analysé par le Comité de ruralité en fonction des critères établis;

ATTENDU QUE le Comité de ruralité a communiqué ses recommandations dans son compte rendu de la rencontre du 16 décembre 2005

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire  
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu reporte la prise de décision relative à l'octroi d'une aide financière au conseil Intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu, dans le cadre de l'application du pacte rural, à la prochaine séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 13.2 Maison des jeunes de Saint-Marc-sur-Richelieu

06-01-014

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a convenu un pacte rural avec le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE pour accomplir le pacte rural, la M.R.C. doit inviter les milieux concernés à soumettre des projets de valorisation du milieu rural qui pourront bénéficier d'une aide financière;

ATTENDU QUE pour procéder au choix des projets à être retenus, le Comité de ruralité a proposé une grille d'évaluation qui a été adoptée par le Conseil de la M.R.C.;

ATTENDU QUE le projet soumis par la Maison des jeunes de Saint-Marc-sur-Richelieu a été analysé par le Comité de ruralité en fonction des critères établis;

ATTENDU QUE le Comité de ruralité a communiqué ses recommandations dans son compte rendu de la rencontre du 16 décembre 2005

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire  
APPUYÉ PAR Monsieur Raymond Billette

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu reporte la prise de décision relative à l'octroi d'une aide financière à la Maison des jeunes de Saint-Marc-sur-Richelieu, dans le cadre de l'application du pacte rural, à la prochaine séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 13.3 C.L.D. : vitrine de la gastronomie rurale

06-01-015

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a convenu un pacte rural avec le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE pour accomplir le pacte rural, la M.R.C. doit inviter les milieux concernés à soumettre des projets de valorisation du milieu rural qui pourront bénéficier d'une aide financière;

ATTENDU QUE pour procéder au choix des projets à être retenus, le Comité de ruralité a proposé une grille d'évaluation qui a été adoptée par le Conseil de la M.R.C.;

ATTENDU QUE le projet soumis par le C.L.D. pour la réalisation d'une vitrine gastronomique rurale a été analysé par le Comité de ruralité en fonction des critères établis;

ATTENDU QUE le Comité de ruralité a communiqué ses recommandations dans son compte rendu de la rencontre du 16 décembre 2005

#### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire  
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit DeGagné

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est favorable à l'octroi d'une aide financière de 20 000 \$ au C.L.D. de La Vallée du Richelieu pour la réalisation du projet de vitrine gastronomique rurale dans le cadre de l'accomplissement du pacte rural.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 13.4 Parcours des Arts du Richelieu

06-01-016

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a convenu un pacte rural avec le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE pour accomplir le pacte rural, la M.R.C. doit inviter les milieux concernés à soumettre des projets de valorisation du milieu rural qui pourront bénéficier d'une aide financière;

ATTENDU QUE pour procéder au choix des projets à être retenus, le Comité de ruralité a proposé une grille d'évaluation qui a été adoptée par le Conseil de la M.R.C.;

ATTENDU QUE le projet soumis par Le parcours des Arts du Richelieu a été analysé par le Comité de ruralité en fonction des critères établis;

ATTENDU QUE le Comité de ruralité a communiqué ses recommandations dans son compte rendu de la rencontre du 16 décembre 2005

#### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire  
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu soit et est favorable à l'octroi d'une aide financière de 30 000 \$ pour le projet Le parcours des Arts du Richelieu, dans le cadre de l'accomplissement du pacte rural, pour l'organisation de la 4<sup>ième</sup> édition du parcours des arts pour assurer un salaire à la coordination des activités sur une période de deux (2) ans.

QUE l'aide financière accordée dans le cadre de l'accomplissement du pacte rural pour le parcours des arts du Richelieu soit conditionnelle au respect des exigences suivantes, à savoir :

- que l'organisme accepte d'inclure les municipalités de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Mathieu de Beloeil dans son circuit touristique;
- que le versement de l'aide financière soit fait en deux (2) tranches de 15 000 \$;
- que l'organisme s'engage à fournir ses états financiers en bonne et due forme (minimalement mission d'examen ou avis aux lecteurs);
- que l'organisme déclare s'il y a une participation financière d'une ou d'autres M.R.C.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 14. ARCHIVISTE RÉGIONAL : RECONDUCTION DU CONTRAT

06-01-017 ATTENDU QUE monsieur Claude Jean est à l'emploi de la M.R.C. à titre d'archiviste régional depuis le 14 juin 2004;

ATTENDU QUE le poste d'archiviste régional est établi sur une base contractuelle, en fonction des besoins des municipalités qui se prévalent des services de l'archiviste régional;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités de la M.R.C. ont exprimé des besoins relatifs au service d'archiviste régional qui permettraient à monsieur Jean de rester en poste pour l'année 2006

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Carrières

ET RÉSOLU QUE le contrat de monsieur Claude Jean soit et est reconduit pour répondre aux besoins des municipalités et autres clients du service d'archiviste régional pour l'année 2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 15. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT

06-01-018 ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, par sa résolution numéro 2006-01-11, désire remplacer son représentant au sein du Comité consultatif régional d'aménagement;

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 2006-01-11, la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu propose la candidature de monsieur Denis Bourdon à titre de représentant au sein du Comité;

ATTENDU QUE, selon les règlements de régie interne du Comité, c'est au Conseil de la M.R.C. de procéder à la nomination des représentants d'une municipalité au sein du Comité consultatif régional d'aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Raymond Billette  
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE monsieur Denis Bourdon soit et est nommé à titre de représentant de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu, au sein du Comité consultatif régional d'aménagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 16. REMPLACEMENT DES PHOTOCOPIEURS

06-01-019

ATTENDU QUE le photocopieur de la M.R.C. a atteint la limite viable de son utilisation;

ATTENDU QUE le personnel de la M.R.C. a été informé que le manufacturier du photocopieur avait cessé de produire des pièces de remplacement;

ATTENDU QUE la M.R.C. entend se relocaliser dans un nouvel édifice avec le C.I.T.V.R., le C.L.D.V.R. et la C.R.É Montérégie Est;

ATTENDU QU'il est prévu que les quatre (4) organismes partageront des espaces et des équipements communs;

ATTENDU QU'il a été établi que deux (2) photocopieurs seront nécessaires pour répondre aux besoins des quatre (4) organismes;

ATTENDU QUE le personnel de la M.R.C. a procédé, par voie d'invitation, à un appel d'offres relatif à l'achat ou à la location pour desdits photocopieurs;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie « Les équipements de Bureau de la Montérégie inc. » s'avère la plus avantageuse;

ATTENDU QUE le Comité des finances a pris connaissance des résultats des démarches complétées à cet effet et recommande au Conseil d'accepter l'offre faite par « Les équipements de Bureau de la Montérégie inc. »

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paquette  
APPUYÉ PAR Monsieur Réal Jeannotte

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu procède à la location à long terme de deux (2) appareils photocopieur, selon les conditions proposées par « Les équipements de Bureau de la Montérégie inc. », à savoir :

- la location d'un photocopieur de marque Toshiba e-studio 450 à raison de 212,58 \$ par mois, accompagnée d'un contrat de service qui inclut les pièces, la main-d'œuvre et la poudre noire, à raison de 0,011 \$ la copie, le tout pour une période de soixante (60) mois, excluant les taxes;
- la location d'un photocopieur de marque Toshiba e-studio 451C à raison de 243,43 \$ par mois, accompagnée d'un contrat de service qui inclut les pièces, la main-d'œuvre et la poudre noire à raison de 0,0125 \$ la copie noire et 0,125 \$ la copie couleur, le tout pour une période de soixante (60) mois, excluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 17. DEMANDES D'APPUI

17.1 M.R.C. de Deux-Montagnes : reconnaissance des C.L.D.

06-01-020

ATTENDU la volonté manifeste du gouvernement du Québec de décentraliser les pouvoirs en matière de développement local et de soutien à l'entrepreneuriat;

ATTENDU QUE la compétence des M.R.C. et des C.L.D. en matière de développement local a été à nouveau confirmée par le gouvernement du Québec avec l'entrée en vigueur du projet de loi 34, intitulé : « Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche » sanctionné le 18 décembre 2003;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette loi et suivant l'entente intervenue avec le M.D.E.I.E., les M.R.C. ont la responsabilité de prendre toutes les mesures nécessaires pour favoriser le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat sur leur territoire et qu'à cette fin, elles peuvent développer des partenariats afin d'offrir l'ensemble des services de première ligne nécessaires pour notamment assurer le dynamisme des entreprises et des entrepreneurs du milieu local;

ATTENDU QUE la M.R.C. a été sensibilisée au fait que le ministère du Développement économique, de l'innovation et de l'Exportation (M.D.E.I.E.) a récemment conclu une entente avec la Fédération des Chambres de commerces du Québec pour que les chambres de commerces de quatre (4) régions du Québec mobilisent et sensibilisent les gens d'affaires au défi de l'entrepreneuriat;

ATTENDU QUE selon les termes de l'entente, le M.D.E.I.E. assumera 50% de l'enveloppe budgétaire pour la réalisation du mandat jusqu'à concurrence d'un maximum de 242 500 \$;

ATTENDU QUE la M.R.C. juge cette entente comme une brèche à l'entente intervenue entre les M.R.C. et le M.D.E.I.E. concernant le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat;

ATTENDU QUE les enveloppes gouvernementales dédiées au développement local et au soutien de l'entrepreneuriat ont été maintenues au même niveau depuis 1998 alors que les coûts pour la fourniture de services ont subi des hausses au fil des années;

ATTENDU QUE les M.R.C. et les C.L.D. sont imputables auprès du gouvernement du Québec en matière de développement et de soutien à l'entrepreneuriat;

ATTENDU QUE les C.L.D. sont reconnus sur leur territoire et ont su adapter leurs services selon les attentes déterminées par les décideurs municipaux de même que les besoins exprimés par les entreprises et les entrepreneurs du milieu;

ATTENDU QUE le morcellement de la compétence ou de la responsabilité en matière de développement local et de soutien à l'entrepreneuriat, entre divers acteurs, est susceptible de complexifier encore davantage la réalisation de projets d'affaires au Québec;

ATTENDU QUE par définition, une chambre de commerce est une association de commerçants d'une région donnée exclusivement redevable et imputable envers ses membres cotisants

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand  
APPUYÉ PAR Monsieur Gérard Schafroth

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la M.R.C. de Deux-Montagnes dans ses démarches pour la reconnaissance des compétences des C.L.D. en matière de développement économique.

QUE copie de cette résolution soit acheminée à madame Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions, à monsieur Claude Béchar, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, à la Fédération des municipalités du Québec et à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.2 M.R.C. de La Nouvelle-Beauce : financement relatif aux schémas de couverture de risques

06-01-021

ATTENDU QUE la Loi sur la Sécurité incendie oblige les M.R.C. du Québec à produire un schéma de couverture de risques en sécurité incendie en conformité avec les orientations déterminées par le ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique s'est engagé, dans le cadre du programme d'aide financière à l'établissement des schémas de couverture de risques, à verser une aide financière correspondant à cent pour cent (100%) des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 40 000 \$ par année pour une période maximale de deux (2) ans;

ATTENDU QUE ces montants ont été versés par tranche de 20 000 \$ lors de la remise des rapports d'étape au ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu recevra le dernier 20 000 \$ lors de l'attestation du schéma de couverture de risques;

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a donc reçu, à ce jour, 60 000 \$ sur les 80 000 \$ prévus au programme d'aide financière à l'établissement des schémas;

ATTENDU QUE l'aide financière dont peut bénéficier une autorité régionale pour l'organisation d'activités visant à mettre en œuvre le schéma de couverture de risques est égale à 75% des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 40 000 \$ pour une année. Cette aide financière se limite à la première année de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques;

ATTENDU QUE le montant maximal d'aide financière dont peut bénéficier une autorité régionale selon les termes de ce programme est de 120 000 \$ sur trois (3) ans. Cette aide financière se limite donc au montant de 80 000 \$ prévu pour la rédaction du schéma et celle de 40 000 \$ pour la première année de la mise en œuvre;

ATTENDU QUE la M.R.C. bénéficie d'un montant de 52 185 \$ annuellement provenant du programme d'aide financière en développement économique et de création d'emploi, lequel s'applique à la mise en œuvre du schéma d'aménagement révisé

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu demande au ministre de la Sécurité publique que le programme d'aide financière pour la première année de la mise en œuvre des schémas de couverture de risques, soit 40 000 \$ ou 75% des dépenses admissibles, soit récurrent tout comme le programme d'aide financière lié à la mise en œuvre du schéma d'aménagement révisé.

QUE copie de cette résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.3 M.R.C. de Montcalm : création d'un comité pour les cours d'eau

06-01-022

ATTENDU QUE lors des négociations avec le gouvernement pour la réforme des articles régissant les cours d'eau du Code municipal, le ministère de l'Environnement a déposé une première liste des cours d'eau devant être exclus de la compétence des M.R.C.;

ATTENDU QUE lors du dépôt de cette liste, le comité de travail formé par le M.A.M.S.L. a constaté qu'elle n'était pas acceptable et les représentants du ministère de l'Environnement ont reconnu qu'elle contenait des erreurs;

ATTENDU QUE cette liste était déposée pour commentaires et analyse par le comité;

ATTENDU QUE les M.R.C. ont réagi à cette liste et ont déposé plusieurs résolutions demandant sa modification;

ATTENDU QUE lors de l'assemblée des M.R.C. de la F.Q.M., la Ministre des Affaires municipales et des Régions nous a informé que le décret concernant les cours d'eau exclus de notre compétence avait été adopté la veille;

ATTENDU QUE suite à plusieurs vérifications, il apparaît qu'aucune M.R.C. n'a reçu ladite liste décrétée avant son adoption;

ATTENDU QUE lors de cette même assemblée, la Ministre des Affaires municipales et des Régions nous a informés que cette liste n'était pas négociable;

ATTENDU QU'à l'instar du conseil de la M.R.C. de Montcalm, le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu trouve anormal qu'une liste déposée pour commentaires soit considérée non négociable et approuvée unilatéralement sans qu'aucune M.R.C. n'ait reçu de réponse au niveau de leur demande de modification de la liste;

ATTENDU QU'à l'instar du conseil de la M.R.C. de Montcalm, le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu aurait apprécié plus de considération et une négociation franche sur les paramètres de la liste afin d'échanger de façon constructive sur les raisons qui motivent le gouvernement à ne pas discuter de ceux-ci;

ATTENDU QUE plusieurs M.R.C. ont tenté de développer un concept sur la gestion des cours d'eau différent de celui supporté par le Code municipal depuis les années 1800 afin de contribuer à la modernisation des lois du Québec;

ATTENDU QUE ces réflexions méritent d'être poursuivies;

ATTENDU QUE l'idée avancée par quelques M.R.C. d'un nouveau partage de la gestion des cours d'eau basée sur des principes de complexité plutôt que de navigabilité et flottabilité, au même titre que la voirie, mérite d'être analysée;

ATTENDU QUE lors du transfert de la voirie aux municipalités, le gouvernement a reconnu que certains ponts à structure complexe devaient relever de l'État et non des municipalités;

ATTENDU QUE certaines rivières ou tronçons de rivières du Québec, malgré le fait qu'elles ne soient pas navigables ou flottables, sont suffisamment complexes pour relever de la gestion du gouvernement;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est convaincu qu'il y a là une piste qui mérite d'être approfondie afin de s'assurer que la gestion des cours d'eau soit réalisée par l'organisme le plus compétent et le mieux outillé pour le faire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry  
APPUYÉ PAR Monsieur Jean Paquette

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu appuie la M.R.C. de Montcalm dans ses démarches pour la création d'un comité spécial dans le but de revoir la liste des cours d'eau.

QU'elle demande à la Ministre des Affaires municipales et des Régions et au Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Faune de considérer la création d'un comité spécial afin d'évaluer les propositions novatrices des M.R.C. concernant les paramètres d'établissement de ladite liste afin de pouvoir la modifier si nécessaire en tenant compte de ceux que le gouvernement et les M.R.C. auront retenus lors de ces discussions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 18. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

POINT 19. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Madame Lucie Sauvé, une citoyenne de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu qui représente un comité de citoyens en environnement, fait part aux membres du Conseil des préoccupations des citoyens en ce qui concerne la qualité de l'eau et des impacts potentiels de la levée du moratoire sur les élevages porcins au Québec. Elle indique au Conseil que plusieurs citoyens sont conscients des efforts faits par la M.R.C. à ce sujet et indique aussi que le comité qu'elle représente se dit intéressé à participer au débat sur la problématique découlant de l'élevage porcin.

POINT 20. CLÔTURE DE LA SÉANCE

06-01-023

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paquette  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Villemaire

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 heures.

Bernard Roy  
Secrétaire-trésorier

Gilles Plante  
Préfet